



PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE

Direction départementale des territoires

Service environnement, eau et forêt  
Unité procédures environnementales



SYNDICAT MIXTE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT DE  
HAUTE-GARONNE

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## Établissement de servitudes légales nécessaires à la création du réseau de transfert de la station d'épuration du Défi Aussonnelle

Une enquête publique, est ouverte en vue de l'établissement des servitudes légales nécessaires à la création du réseau de transfert destiné à l'alimentation de la station d'épuration du Défi Aussonnelle.

La personne responsable du projet est le Service Ingénierie (Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne - Tél : 05.61.24.98.60) auprès duquel des informations pourront être demandées.

Le dossier d'enquête, sous format papier, ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à la mairie des communes de Plaisance du Touch, La Salvetat-Saint-Gilles, Fonsorbes et Fontenilles pendant 24 jours consécutifs du **lundi 18 juin à 9h00 au mercredi 11 juillet 2018 à 18h00**, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture habituels d'ouverture au public et consigner ses observations, propositions ou contre-propositions sur le registre à feuillets non mobiles ouvert à cet effet.

La mairie de La Salvetat Saint-Gilles est désignée siège de l'enquête.

Le dossier d'enquête sera téléchargeable sur le site Internet des services de l'État en Haute-Garonne pendant toute la durée de l'enquête à l'adresse suivante: <http://www.haute-garonne.gouv.fr/enquetereseautransfertDefiAussonnelle>

Le public pourra adresser ses observations au commissaire-enquêteur par courrier postal à l'adresse suivante : Monsieur le commissaire enquêteur – mairie de La Salvetat Saint-Gilles – Place du 19 mars 1962 – BP 30 001 – 31880 LA SALVETAT SAINT-GILLES. Elles seront annexées dès leur réception aux registres d'enquête déposés dans les mairies où elles seront tenues à la disposition du public.

Toute observation, tout courrier ou document réceptionné après le **mercredi 11 juillet 2018 à 18h00**, ne pourra être pris en considération par le commissaire-enquêteur.

Monsieur François Manteau a été désigné en qualité de commissaire enquêteur. Il recevra le public lors des permanences qu'il tiendra en mairie aux jours et heures suivants :

- **lundi 18 juin de 09h00 à 12h00 à la mairie de La Salvetat Saint-Gilles ;**
- **mercredi 27 juin de 14h00 à 17h00 à la mairie de Fontenilles ;**
- **jeudi 05 juillet de 14h00 à 17h00 à la mairie de Fonsorbes ;**
- **mercredi 11 juillet de 15h00 à 18h00 à la mairie de Plaisance du Touch.**

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur sera tenue à la disposition du public, durant un an à la Préfecture de la Haute-Garonne ainsi que dans les mairies de La Salvetat Saint-Gilles, Fonsorbes, Fontenilles et Plaisance du Touch et sera publiée sur le site des services de l'État de la Haute-Garonne à l'adresse précitée.

Les personnes intéressées pourront obtenir, à leur frais, communication du rapport et des conclusions en s'adressant au préfet de la Haute-Garonne – Direction de la citoyenneté et de la légalité – Bureau de l'aménagement commercial et de l'utilité publique – 1 place Saint Etienne – 31 038 TOULOUSE CEDEX 9.

A l'issue de l'enquête, le préfet se prononcera, par arrêtés, sur l'établissement, au profit du maître d'ouvrage, des servitudes nécessaires à la réalisation de l'opération.